

BUREAUX DIRECTS

BONANJO

BP. 109 - Douala, Face palais
Tél: +237 233 42 22 / 699 30 27 13
douala.bonanjo@chanasassurances.com

MAKEPE

BP. 109 - Douala, Parcours vita
Tél: +237 233 47 11 60
douala.makepe@chanasassurances.com

GAROUA

BP. 1373 - Garoua, à côté de LAKING Textile
Tél: +237 222 27 18 45
garoua@chanasassurances.com

YAOUNDE - MFOUNDI

BP. 253 - Yaoundé, Face camair co
Tél: +237 222 45 00 / 698 70 85 01
yaounde@chanasassurances.com

AKWA

BP. 109 - Douala, Immeuble ex-SOCAR
Tél: +237 233 42 74 43
douala.akwa@chanasassurances.com

NSAM

BP. 253 - Yaoundé, Face station Gulfing
Tél: +237 222 45 00 / 698 70 85 01
yaounde@chanasassurances.com

AGENTS GENERAUX

BAFOUSSAM : BD2 ASSURANCES SARL

BP : 1039 - Tamja à côté de MTN Cameroon
Tél: +237 699 47 02 82 / 677 77 16 49
bd2assurances@gmail.com

DOUALA : F. PECH ASSURANCES

BP : 5927 - Bonapriso, Rue Afcodi
Tél: +237 233 42 39 62 / 233 42 39 24
pechagentchanas@hotmail.com

DOUALA : RT ASSURANCES SARL

BP : 3042 - Face lycée d'Akwa Douala
Tél: +237 679 50 59 02 / 699 84 78 84
rtampe0@gmail.com
rtassurances1@gmail.com

LIMBE : TCHITOS ASSURANCES SARL

BP : 719 - Half mille, face PMUC
Tél: +237 233 33 28 89 / 677 75 22 55
tchitoassurance@yahoo.com
tchitos.ag@chanasassurances.com

YAOUNDE : ESSPO ASSURANCES SARL

BP : 13270 - Carrefour NKOMO
Tél: +237 222 30 78 36 / 673 17 25 10
yeneessouma@yahoo.fr

DOUALA : DIKO'S ASSURANCES SARL

BP : 4810 - Face Lycée Polyvalent de Bonabéri
Tél: +237 233 47 11 60 / 679 50 56 26
njini.susan18@yahoo.com
mbubrandon800@gmail.com

YAOUNDE : P.A. NLONGBOVOU ASSURANCES SARL

BP : 6754 - Tropicana, avant NDI Samba supérieur-Immeuble Takam
Tél: +237 679 50 78 02 / 694 18 62 51
nlong.patrice@gmail.com

DOUALA : RT ASSURANCES SARL

BP : 3042
Tél: +237 2679 50 59 02
rtampe0@gmail.com
romual.tampe@chanasassurances.com

NGONGSAMBA : NTCHANTCHA ASSURANCES SARL

BP : 35 - Rue Admin. face boulangerie Paternon
Tél: +237 699 70 74 48 / 679 16 82 08
ntchatchaagchanas@gmail.com

NGAOUNDERE : BEN OUMAR ASSURANCES SARL

BP : 680 - A côté de la pharmacie de la gare
Tél: +237 670 66 08 61
benoumarsarl@gmail.com

ABONG MBANG : REUSSITE ASSURANCES SARLU

BP : 97 - ABONG MBANG
Tél: +237 695 34 58 26
reussiteassurancesarlu@gmail.com

**Chanas Assurances S.A.**



Chanas Assurances SA Officiel



[www.chanasassuranc](http://www.chanasassuranc.com)

**Chanas Assurances S.A.**

Société Anonyme au Capital de 6.051.116.000 de FCFA
Entreprise régie par le Code des Assurances

Assurance Voyage et Assistance

Le risque maîtrisé, l'avenir assuré

QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE VOYAGE ET ASSISTANCE ?

C'est une assurance limitée dans le temps qui garantit l'assuré, en cas d'accidents corporel ou maladie survenus en cours de voyages privés ou d'affaires, ainsi que les prestations d'assistance et de rapatriement. Il prend en charge le rapatriement, l'admission en service hospitalier, en cas de maladie ou de blessures, ou encore les frais de transport en cas d'interruption du voyage suite au décès d'un proche.

QUELS RISQUES CE CONTRAT D'ASSURANCE COUVRE-T-IL ?

- Assistance médicale d'urgence en cas d'altération soudaine, grave et imprévisible de l'état de santé de l'assuré
- Transport médicalisé
- Frais médicaux d'urgence
- Soins dentaires d'urgence
- Rapatriement du corps de l'assuré décédé
- Recherche et bagages égarés
- Avance de caution pénale

QUELLES SONT LES LIMITES DES GARANTIES OFFERTES ?

Comme tout contrat d'assurance le contrat voyage et assistance comporte des exclusions, entre autres :

1. EXCLUSIONS COMMUNES À TOUTES LES GARANTIES ET DANS LE CAS DES GARANTIES DE BASE :

- Par votre fait intentionnel, ou votre complicité ;

- Par le fait d'une guerre civile, actes de terrorisme ou de sabotage, etc.

- Accidents résultant de la pratique de sport dans le cadre d'une compétition officielle organisée ou autre ;

2. EXCLUSIONS PARTICULIÈRES : NE SONT PAS COUVERTES AU TITRE DE LA GARANTIE :

- Les voyages entrepris dans le but de diagnostic et/ou de traitement ;

- Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées, ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance ;

- Les voyages effectués dans le pays de résidence habituelle de l'assuré ;

- Les frais engagés après le retour du voyage ou l'expiration de la garantie ;

- Les frais de restauration, d'hôtel, de route, de péage, de carburant, de taxi ou de douane sauf ceux prévus au titre de la garantie.

QUELLES SONT LES FORMALITÉS À ACCOMPLIR EN CAS DE SINISTRE ?

Vous êtes tenu ou l'un des membres de votre famille d'aviser votre assureur en cas de sinistre :

- Contacter obligatoirement et préalablement à toute intervention, exclusivement l'assistant choisi ou une des centrales d'alarme de l'ASSISTEUR, dont l'identité et les coordonnées sont mentionnées clairement dans les conditions particulières et sur la carte d'assistance délivrée à la souscription.

Indiquer le numéro du contrat d'assurance et le numéro d'identification de l'assuré figurant sur la carte

d'assistance. Après vérification, l'assistant délivre un numéro de prise en charge.

Quelques conseils ...

- Avant de partir, renseignez-vous sur la destination et vérifiez les garanties incluses dans les contrats d'assistance et d'assurance voyages correspondent bien à vos besoins ;

- Si vous réservez vos vacances par l'intermédiaire d'un professionnel du tourisme, n'hésitez pas à lui demander ce que couvre votre assurance voyages ;

- N'oubliez pas de prendre votre contrat d'assurance dans vos valises.